



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire	
<i>Edito</i>	p. 1
<i>Actus</i>	p. 2
<i>Actus</i>	p. 3
<i>Dossier lecture</i>	p. 4
<i>Négociations salariales</i>	p. 8

Dispensé de timbrage GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>



Déposé le 13 janvier 2006

**Le SNUipp souhaite une bonne
et heureuse année à toute la
profession.**

Edito

Liberté pédagogique
conditionnelle

Le calendrier du mois de janvier :

- CTPA carte scolaire (Rectorat) vendredi 20 janvier à 9 h 30.
- Groupe de travail carte scolaire vendredi 20 janvier 2006 à 14 h.
- CAPD des promotions vendredi 27 janvier 2006 à 9 h.
- CTPD lundi 30 janvier 2006 à 14 h.
- CDEN vendredi 03 février 09 h.

Semaine d'actions « on roule pour l'école » du 23 au 28 janvier 2006.

**Rassemblement
devant l'Inspection Académique
Mercredi 25 janvier 2006 à 14 h 30**

Une demande d'audience est demandée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la presse est invitée.

Page 2

Apprentissage de la Lecture : Assez de polémiques, des réponses sérieuses !

Pétition en ligne : <http://www.snuipp.fr/article3019.html>

Page 8

Alors que les attaques sur les services publics, sur les fonctionnaires, les retraités... sont sans précédent depuis plus de trois ans, alors que F. Fillon, Ministre de l'Éducation Nationale déchu, nous imposait une loi d'orientation rejetée par tous les acteurs de l'Éducation, G. de Robien, Ministre de l'Éducation Nationale actuel, s'attaque à la lecture. La circulaire qui vient de paraître préconise le retour à la méthode syllabique comme si tout ce qui se faisait dans les écoles n'existait pas. Rappelons tout de même que l'Éducation Nationale a toujours refusé d'évaluer l'apprentissage de la lecture tel qu'il se pratique dans les classes, ce qui aurait été un préalable à toute réforme en la matière. De plus, jamais un Ministre n'avait imposé une circulaire, balayant les programmes en vigueur, au cours même d'une année scolaire. Enfin, cette circulaire remet gravement en cause la liberté pédagogique des enseignants. Comment les Inspecteurs de l'Éducation Nationale qui proposent depuis des mois animations pédagogiques, formation continue... vont-ils venir nous expliquer tout à coup que tout ce qu'ils nous ont dit n'était que du vent et que maintenant seule compte la bonne vieille méthode syllabique regrettée par tant de nostalgiques dans notre bonne vieille France ? Parce que si le Ministre ne s'est pas réellement penché sur la problématique de la lecture dans toute sa complexité et sur la réalité du terrain, il nous gratifie d'une opération marketing qui va une fois de plus mettre en porte à faux la profession face à l'opinion publique et notamment face aux parents d'élèves.

Carte scolaire, négociations salariales, éducatif... plus que jamais, cette année devra être une année d'actions !

G. CHEVALIER

« On roule pour l'école »

A l'initiative du SNUipp, du SGEN et du SE, une action unitaire aura lieu du **23 au 28 janvier 2006**, afin de contraindre le Ministère à ouvrir le dossier du remboursement des frais de déplacements professionnels.

Les nombreux enseignants amenés à se déplacer pour l'exercice de leurs missions (titulaires-remplaçants, enseignants nommés sur plusieurs écoles, personnels des RASED, maîtres formateurs,

conseillers pédagogiques, personnels ressources, ...) sont confrontés à des remboursements de frais de déplacement (lorsqu'ils existent) qui ne correspondent pas aux frais réellement engagés. Ces missions sont pourtant essentielles au bon fonctionnement des écoles.

Sur le département, à cette occasion, une audience à l'Inspecteur d'Académie sera demandée pour évoquer ce dossier.

On appelle tous les collègues à se rassembler pour cette occasion devant l'Inspection Académique à 14 h 30, mercredi 25 janvier.

CARTE SCOLAIRE

Comme chaque année, à la même période, la discussion sur la carte scolaire va battre son plein. (voir calendrier des différentes étapes page 1). Elle ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, loin s'en faut.

En effet, la création de 740 emplois (694 sont affectés pour l'instant) ne permettra pas de prendre en compte la progression des effectifs (34 000 élèves supplémentaires attendus).

Désormais, c'est le Recteur qui répartit les postes au niveau académique. Nous saurons le 20 janvier à quelle sauce nous al-

lons être mangés puisque aura lieu ce jour là le Comité Technique Paritaire Académique. Mais, avec 38 postes supplémentaires pour toute l'académie, il ne faut pas s'attendre à une dotation substantielle.

Nous aurons, une nouvelle fois, notre lot de fermetures injustifiées et d'ouvertures nécessaires non réalisées.

Dans l'état actuel des choses, cela va conduire à de nouvelles dégradations de travail des élèves et des enseignants. Que signifient les beaux discours ministériels ?

Comment va-t-on gérer les absences quand on sait ce qui se passe actuellement ? Quid de la formation continue qui

passé allègrement par perte et profit, de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, de l'enseignement spécialisé, etc...

Comme il l'a toujours fait, le SNUipp sera aux côtés des collègues et des parents pour affirmer les exigences de qualité du service public et pour défendre les postes menacés.

D'ores et déjà, nous sommes intervenus auprès des parlementaires du département pour qu'ils agissent en faveur de l'école... sans grand espoir il est vrai.

Tenez vous donc prêt à agir rapidement.

B Hodoul

LOI SUR LE HANDICAP : LES PRINCIPAUX DECRETS SONT PARUS

Les principaux décrets d'application de la Loi du 11 février sur le handicap sont parus in extremis avant le 1^{er} janvier... Il faut dire que la loi avait elle-même précisé que ces décrets devaient paraître dans les 6 mois.

Voici les références de ces textes concernant l'éducation :

Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANA0524615D>

Décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANA0524617D>

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0502560D>

Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif aux parcours de formation des élèves présentant un handicap.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0502666D>

Décret n°2005-1754 du 30 décembre 2005 relatif à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0502786D>

Arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0502615A>

Arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0502631A>

Quel avenir pour les ZEP du département ?

En réponse à la crise des banlieues, le Ministre de l'éducation nationale vient, en l'absence de toute concertation, de présenter ses propositions pour les zones d'éducation prioritaire. Quelles pourraient être les conséquences de ces décisions pour les deux ZEP du département? Dans le droit fil des mesures précédentes du gouvernement, notamment la loi Fillon, ce dispositif se caractérise par l'absence de financement programmé. Aucune des propositions annoncées n'est inscrite au budget 2006. Dès lors les actions ne pourront être financées que par redéploiement. Or, à la lecture des indicateurs académiques que les

ZEP viennent de recevoir, il est patent que les ZEP de l'Argentière et de Veynes ne répondent plus aux quatre critères nationaux que le Ministre vient de retenir pour déterminer leur classement soit:

- La situation sociale des familles.
- La part d'élèves ayant un retard supérieur à deux ans à l'entrée au collège.
- L'évaluation des résultats à l'entrée en 6e.
- Le nombre des élèves non francophones.

Quid du caractère rural, de l'éloignement des zones de formation (Le 05 est le seul département à ne pas compter d'IUFM, de l'absence de structures culturelles).

Quid du travail réalisé depuis 1998, des actions menées et positivement évaluées,

de la satisfaction des enseignants, des élèves et des parents, de l'engagement des personnels.

Il faut donc envisager, sans pessimisme exagéré, que les ZEP du département seront classées au niveau 3 et donc craindre comme l'annonce sans ambages le Ministre, qu'elles fassent partie « *des établissements appelés à sortir en trois ans du dispositif de l'éducation prioritaire* ». En somme une mort annoncée.

Pour une véritable relance de la politique des ZEP, le Ministre serait bien inspiré d'entendre enfin les propositions du SNUipp.

D. Callebaut

COMMUNIQUE DE PRESSE ZEP : vraie fausse relance !

En réponse à la crise des banlieues, Gilles de Robien vient de présenter ses propositions pour les zones d'éducation prioritaire. En l'absence de toute concertation!

Dans le droit fil des mesures précédentes du gouvernement, notamment la loi Fillon, ce dispositif se caractérise par l'absence de mesures en faveur de l'école maternelle et élémentaire alors que chacun s'accorde à penser que la réussite scolaire se construit dès le plus jeune âge. D'ailleurs le ministre confie le pilotage de la politique d'éducation prioritaire au collège.

Comment croire que l'on va vers plus de réussite scolaire en interdisant une méthode de lecture qui n'est pratiquement plus utilisée, en veillant à « faire parler chaque

enfant à différents moments de la journée » à l'école maternelle, en rendant obligatoire les heures d'étude, en implantant des postes en service partagé entre école et collège sans proposer de mesures visant à favoriser les apprentissages pendant le temps scolaire?

Les 1000 enseignants « supplémentaires » interviendront-ils dans les 200 collèges « ambition réussite » et les 1400 écoles qui font partie de leur secteur de recrutement? Ces établissements ne représentent qu'un quart des établissements actuellement classés en ZEP (1100 collèges et 7115 écoles). Non inscrits au budget 2006 ces postes risquent d'être créés par redéploiement. Que deviendront les écoles non concernées par le nouveau dispositif ?

Avec l'apprentissage ou la découverte professionnelle dès la quatrième le ministre accentue la possibilité de sortie précoce du

système éducatif. La possibilité de déroger à la carte scolaire pour les « meilleurs » élèves tient lieu de toute politique de mixité sociale.

Les principales propositions des enseignants des écoles en faveur de la réussite de tous ont été ignorées: abaisser significativement les effectifs par classe, développer la scolarisation dès l'âge de deux ans, favoriser le travail en équipe en dégageant du temps de concertation et en affectant plus de maîtres que de classes, développer la formation continue, l'accompagnement des équipes.

Le SNUipp informera les enseignants des écoles. Pour une véritable relance de la politique des ZEP, le ministre serait inspiré d'entendre enfin les propositions des personnels.

PARIS, le 13 décembre 2005.

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPRENTISSAGE DE LA LECTURE : LE SE-UNSA, LE SGEN-CFDT ET LE SNUipp-FSU APPELLENT LES ENSEIGNANTS A S'EN TENIR AUX PROGRAMMES DE 2002

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP-FSU ont pris acte de la parution de la circulaire ministérielle relative aux méthodes de lecture en date du 3 janvier 2006. Ils constatent que ce texte, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable et qui ignore la réalité des pratiques mises en oeuvre dans les écoles, officialise une prise

de position quasi-idéologique, totalement contre-productive en matière pédagogique.

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU appellent les enseignants à s'en tenir exclusivement, dans l'intérêt des élèves, aux programmes du primaire de 2002. Qu'il s'agisse du choix de la méthode d'apprentissage de la lecture, de la démarche ou des activités conseillées, ces programmes font aujourd'hui autorité.

Le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU, signataires avec de nombreuses associations et personnalités, de l'appel « Apprentissage de la lecture : assez de polémiques, des réponses sérieuses ! », décident d'appeler la profession à la signer massivement.

Paris, le 11 Janvier 2006

Salaires : Réagir face au mépris...

Le ministre de la fonction publique, Christian Jacob a reçu les fédérations de fonctionnaires ce jeudi 12 janvier. L'essentiel à savoir est que le gouvernement ne propose que 0,5 % d'augmentation en juillet 2006, pour solde de tout compte jusqu'en mai 2007, soit une perte supplémentaire d'au moins 1,3 %. Il ne s'est trouvé aucune organisation syndicale pour accepter, ce qui est positif.

Comme vous le savez, le temps où l'État respectait ses agents en garantissant au moins une progression des salaires et des pensions équivalentes à la hausse des prix est bien révolu.

Aujourd'hui, le fonctionnaire est un être qui coûte cher et qui ne sert presque à rien ; quand deviendra-t-il nuisible ?

Pour parvenir à ses fins, le gouvernement met en avant soit l'indicateur rémunération moyenne des personnels en place (RMPP), soit le salaire moyen par tête (SMT). Selon ses besoins il utilise l'un ou l'autre. En clair, il estime que les éventuels changements d'échelon valent revalorisation salariale. En tout état de cause, c'est la fin de la notion même de carrière.

Même si, au gouvernement, il en est pour trouver que notre pouvoir d'achat a augmenté (l'avez-vous réellement ressenti quand vous faites vos courses ?), la réalité est que, en cumulé, mois après mois, de 2000 à 2004, les pertes de pouvoir d'achat sur la période représentent l'équivalent de plus d'un mois et demi de traitement.

Pour les retraites, l'indexation sur les prix s'est faite en 2004 sans remise à niveau de leur valeur et laisse les retraités à l'écart de toute progression du niveau de vie.

Cette évaluation en brut n'intègre pas la hausse des prélèvements : pour les actifs, au 1^{er} janvier 2005, l'élargissement de l'assiette de la C.S.G. et du C.R.D.S. de 95 à 97 % de la rémunération brute et la cotisation pour la retraite additionnelle (5 % sur un montant plafonné à 20 % du traitement indiciaire) ; pour les retraités, l'augmentation du taux de la C.S.G. de 6,2 à 6,6 %.

Or, contrairement à ce qui ressort de la campagne de désinformation menée par les pouvoirs publics, la part des richesses produites dans le pays, mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des agents de l'État ne cesse de reculer. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (0,13 points qui représentent quelque 2 milliards d'euros soit près de 3 % de la masse salariale).

Le gouvernement nous propose d'accepter une réduction du nombre d'emplois pour

augmenter les salaires. Notre expérience dément cette opposition entre emplois et salaires. Nous connaissons aujourd'hui baisse de l'emploi et baisse des salaires.

C'est inacceptable au regard des besoins du service public. Incohérent au regard de la situation de l'emploi. Inconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance.

Les salaires sont un élément de la croissance par la consommation. Ils influent ainsi sur l'emploi et sur les recettes fiscales et les ressources de la protection sociale.

Augmenter les salaires des fonctionnaires, comme d'ailleurs ceux de l'ensemble des salariés, c'est socialement juste, et c'est économiquement efficace.

Par conséquent, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires va très probablement appeler à une journée de grèves et de manifestations début février (sans doute le 2) que nous nous devons de réussir.

Au delà des aspects économiques, il en va de notre dignité d'agent au service de l'État.

Bernard Hodoul

NB : Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire l'argumentaire FSU, CGT, FO, UNSA que nous avons mis en ligne sur le site du SNUipp 05

École : non au renoncement

Signez en ligne : <http://www.ecole-resister.net/>

La « crise des banlieues » qu'a connue notre pays durant le mois de novembre a été l'occasion, ou le prétexte, pour le gouvernement d'annoncer la fin de la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, avec la possibilité d'aller en apprentissage sous contrat de travail dès 14 ou 15 ans, ainsi qu'une nouvelle réforme des zones d'éducation prioritaires (ZEP) qui renie toute ambition de transformation progressiste véritable de notre système éducatif. Certes, il est plus que jamais nécessaire de débattre des difficultés, des modalités et des conditions de la démocratisation de notre système éducatif et de l'accès aux savoirs, ainsi que d'opérer un bilan critique des politiques menées depuis trente ans. Mais ce qui nous est proposé aujourd'hui n'a rien à voir avec cela et relève au contraire du renoncement historique à cette ambition...

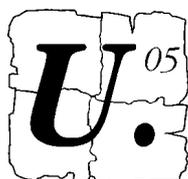
Carnet de deuil

L'année 2006 a décidément mal commencé puisque nous venons de perdre deux collègues.

- X est décédée à la suite d'une maladie qui l'a très vite emportée. Elle était à la retraite depuis deux ans.

X est décédée dans un accident de la route le 3 janvier en rentrant de son service à l'IME Jean Cluzel de Savines. Elle avait 48 ans.

A leurs familles respectives et à leurs amis, nous adressons nos sincères condoléances.



Il n'est jamais trop tard, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.